

TARIF HORAIRE 2022

+ 30% le dimanche - +30% les jours fériés - + 100% le 1er Mai et le 25 Décembre

La durée minimale de chaque intervention est de 2 heures sauf pour les aides humaines 1 heure

	H.T.	TVA	TTC	CREDIT D'IMPOT50%
APA / PCH *Non imposable du lundi au samedi	21.80€	5.5%	23.00€	11.50€
APA / PCH Imposable du lundi au samedi	24.21€	5.5%	25.54€	12.77€

	H.T.	TVA	TTC	CREDIT D'IMPOT50%
*FORMULE CONFORT + / ASSISTANCE 7/7	24.21€	5.5%	25.54€	12.31€
Garde de nuit Calme 10H	195.26€	5.5%	206.00€	103.00€
Garde de nuit Eveillée 10H	244.08€	5.5%	257.50€	128.75€

	H.T.	TVA	TTC	CREDIT D'IMPOT50%
MENAGE à la demande	25.46€	10%	28.00€	14.00€
Gros Nettoyage : Porte-Vitrierie-Four	27.28€	10%	30.00€	15.00€
BRICOLAGE Matériel compris	38.19€	10%	42.00€	21.00€
ENTRETIEN de Résidences, nettoyage	30.00€	20%	36.00€	18.00€
JARDINAGE Nettoyage, arrosage, Taille, tonte	33.34€	20%	40.00€	20.00€
COURS A DOMICILE - INFORMATIQUE	25.00€	20%	30.00€	15.00€
TELE ASSISTANCE 7/7 – 24/24	20.75€	20%	24.90€	12.45€

Le temps d'habillage et de pointage est inclus dans les heures, des retards de 5/10 min peuvent arriver entre 2 prestations.

	H.T.	TVA	TTC	CREDIT D'IMPOT50%
GARDE D'ENFANT + DE 3 ANS – AIDE AU DOSSIER CAF 2 HEURES MINIMUM – TVA 10%				
Formule - 8H mensuel	23.64€	10%	26.00€	13.00€
Formule + 9H mensuel	22.73€	10%	25.00€	12.50€

CONDITIONS :

Frais kilométrique : 0.50€ pour tout déplacement pendant le temps de prestation pour course/accompagnement

Pour les prestations régulières, la facturation est mensuelle

Pour les prestations ponctuelles, le paiement est effectué à la commande.

Le délai d'intervention varie entre 48 et 72 heures, vous pouvez les modifier en respectant un préavis de 7 jours.

Pour **RÉSILIER** les prestations régulières, vous devez faire parvenir un écrit en respectant 1 mois de préavis.

Nous remplaçons l'intervenante en cas de maladie, vacances ou autre **OBLIGATOIREMENT**.

Les modes de paiement acceptés : le prélèvement, virement, chèque, le CESU

Frais de CESU DE +/- 10% : selon opérateur + frais d'envoi

*Revenu -900€ **Nuit éveillée +50%

L'article 199 sexdecies du code général des impôts, institue une aide qui prend la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses effectuées pour les services à la personne

**Aide à domicile/Service à la Personne-Travaux ménager-Courses et Repas-Accompagnement-Administratifs-Repassage
 Soins-Promenade d'animaux*